



## Prélèvements sociaux retrait partiel de PEA

-----  
Par remy21

Bonjour,

Il y a 7 ans, j'ai déposé 40 000 euros sur un PEA. Aujourd'hui le PEA dispose de 67 000 euros.

Je n'ai jamais fait de retrait dessus.

Le PEA a plus de 5 ans donc pas d'IR.

Ma question est la suivante :

Si je retire 10 000 euros de mon PEA, est ce que je paierai des prélèvements sociaux dessus ou est ce que ce retrait n'est qu'un retrait partiel de mon capital et donc, sans prélèvements sociaux à payer ?

Merci de vos réponses et bonne année à tous.

-----  
Par ESP

Bienvenue

Vous devrez payer les cotisations sociales sur la part de plus-value incluse.

-----  
Par Hibou Joli

Bjr,

Vous serez soumis a la CSG sur la quote part de plus-value : soit  $(40\ 000/67\ 000) \times 10\ 000$  ?

-----  
Par remy21

Merci pour cette réponse précise.